



Fiche de poste

Responsable « bâtiments & voirie »

Cadre d'emploi : Technicien territorial (B)

Définition

Propose et met en œuvre les programmes de travaux, veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du **patrimoine bâti de la collectivité, y compris la voirie, hors compétence espaces verts et propreté urbaine.**

Organise et coordonne au plans technique, administratif et financier, l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délai et de coûts. Garant de la sécurité des occupants et usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques industriels, sûreté, risques sanitaires).

Encadrement de l'équipe de la régie bâtiments, équipement et mobilier, voirie et mobilier urbain.

Le centre technique municipal est organisé autour de 3 pôles : bâtiments & voirie, espaces verts et propreté urbaine, et un service d'appui administratif et budgétaire. Il comprend 35 agents.

Le service bâtiments et voirie possède des compétences en menuiserie et cloisons, peinture et revêtements de sol, maçonnerie, électricité, plomberie, serrurerie, mobilier urbain et voirie, livraison et logistique.

Conditions d'exercice

Déplacements fréquents et travail en bureau. Horaires irréguliers variables en fonction des obligations de service public. Disponibilité.

Véhicule de service. Moyens informatiques et téléphonie.

Autonomie et responsabilités

Autonomie dans l'organisation du travail.

Responsabilité en matière de sécurité des bâtiments existants.

Garant de la bonne réalisation des travaux et de la préservation du patrimoine de la collectivité.

Force de proposition auprès de l'autorité territoriale.

Autodéfinition des missions en cohérence avec les orientations générales et après validation des instances délibérantes.

Relations fonctionnelles

Relations fréquentes avec la DGS et les élus. Echanges avec la maîtrise d'œuvre externe au service.

Relations fréquentes avec les services de l'urbanisme, les services ressources.

Relations fréquentes avec les entreprises, concessionnaires et institutions et notamment des services déconcentrés de l'Etat, le SDIS, les autres collectivités du territoire.

Relations permanentes avec les autres services du CTM, le service EEJSAC, le CM GUP, la police pluricommunale

Relations avec les usagers.

Rattaché au responsable du CTM.

Activités

Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine (bâti et voirie)

Concevoir un plan stratégique patrimonial intégrant les enjeux du développement durable

Proposer une programmation pluriannuelle d'investissement

Participer à l'analyse des besoins de la collectivité en matière de construction et d'aménagement

Conduire l'analyse des besoins en matière d'entretien et maintenance

Porter un diagnostic sur le patrimoine de la collectivité et la voirie

Gérer un patrimoine en intégrant la notion de coût global

Garantir la sécurité, la solidité et la sûreté dans les bâtiments et l'espace public (hors espaces verts)

Étudier la définition de l'ouvrage et du programme

Montage, planification, coordination d'opérations de construction, réhabilitation des bâtiments, gestion de l'entretien, maintenance des bâtiments et voirie

Mener et suivre des études de faisabilité et de programmation

Définir et faire valider les missions et objectifs prioritaires

Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés dans le cadre de la création, de la réhabilitation, de la gestion et de la déconstruction des bâtiments ou de voirie

Proposer des modes de portage et de réalisation

Coordination des services et partenaires impliqués dans l'entretien des bâtiments et de la voirie et l'acte de construire ou aménager

Choisir des options techniques à mettre en œuvre

Rendre lisible les actions du service de manière à optimiser les échanges entre équipes, clients, entreprises

Gérer les demandes d'occupation du domaine public conformément aux dispositions du règlement communal de voirie : états des lieux avant/après, rédaction des arrêtés et suivi

Supervision de projets et représentation du maître d'ouvrage

Rédiger les pièces techniques des marchés

Exécuter les marchés publics

Superviser l'organisation d'un chantier

Faire respecter les ratios qualité/coûts/délais

Apprécier la conformité des réalisations au regard du cahier des charges du contrat

Mesurer l'impact de la réalisation : retour sur investissement, coût maintenance, coût global

S'assurer de la levée des réserves

Anticiper les dossiers de contentieux et les gérer

Suivre les expertises de sinistres et gérer les interventions techniques ultérieures

Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments

Faire respecter l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels

Assurer une veille juridique et réglementaire

Appliquer la réglementation propre au bâtiment

Développer un dispositif de contrôle hygiène et sécurité

Prendre en compte la sécurité incendie

Développer des dispositifs d'évaluation et de contrôle de la qualité des services rendus

Participer aux commissions de sécurité et d'accessibilité

Développer une stratégie de diagnostic des non-solidités du bâti

Développer une stratégie de protection des bâtiments contre l'intrusion et la malveillance

Organiser et planifier les activités de l'équipe

Mettre en œuvre les outils de planification (validation des commandes de matières d'œuvre préalable, date, durée) et les procédures de contrôle

Prioriser ou hiérarchiser les interventions

Formuler des propositions dans le cadre du projet de service (organisation, missions, ressources)

Suivre et contrôler l'activité des agents

Coordonner des équipes, expliquer les consignes et donner des ordres en situation opérationnelle

Gérer les relations conflictuelles et tensions au sein des équipes

Repérer les dysfonctionnements et les signaler

Organiser des réunions d'équipe

Favoriser la participation et l'expression des agents

Rendre compte de l'activité

Organiser ses tâches en fonction du plan de charge

Proposer des solutions et des adaptations afin d'apporter un meilleur service rendu

Participer au travail de l'équipe et aux réunions

Coordonner son intervention avec celles des autres intervenants

Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention

Vérifier son travail en fonction des directives et procédures